

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Naâma

Daïra d'Asla

Commune d'Asla

Numéro d'identification fiscale : 098445019016912

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Suite à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02/2026, publié le 14-03-2026 en langue arabe dans le journal الجزائر en langue française dans le journal ALGER 16, ainsi que dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) en arabe et en français, et dans la presse électronique, relatif à : **étude, suivi technique, aménagement et revêtement des routes au niveau des quartiers suivants : quartier Meridji El Medjdoub et quartier Hidar Mohamed Taher à Asla – lot réalisation.**

-Vu le procès-verbal d'ouverture des plis techniques et financiers en date du 23-03-2026.

-Vu le procès-verbal d'analyse des offres techniques et financières en date du 06-04-2026.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Asla informe l'ensemble des entreprises ayant participé à la procédure que l'attribution provisoire du marché a été accordée à l'entreprise mentionnée ci-dessous :

N°	Intitulé de l'opération	Entreprise et NIF	Montant de l'offre	Note totale	Délai de réalisation	Observation
01	Étude, suivi technique, aménagement et revêtement des routes dans les quartiers : Meridji El Medjdoub et Hidar Mohamed Taher à Asla – lot réalisation	Mustapha Hidar NIF : 181-4507-00014-196	36.996.474,80 DA	60	45 jours	Offre financière la moins-disante

Tout soumissionnaire dispose du droit de former un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication de la présente attribution provisoire, auprès de la commission communale des marchés, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le Président de l'APC